

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2025-885.

Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 517 500 \$ pour financer le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Ville de Lachute

Je, soussignée, Sophie Bourgon, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de mille quatre cent neuf (1 409).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cent soixante-trois (163).

Que le nombre de demandes faites est de 0, et en conséquence

- ☒ Que le règlement numéro 2025-885 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- ☐ Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 25 mars 2025.

Sophie Bourgon

Signature

Secrétaire administrative, Service des
affaires juridiques et greffe

Titre